

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2545

18 septembre 2015

SOMMAIRE

Icom.lu	122119	Noigel Holding S.A.	122114
2 Mille	122119	Noigel Holding S.A.	122114
Action Investment Company S.A.	122120	N.T.S. Sàrl	122115
Alergie International S.A.	122160	Oakmont Finance	122116
A.T.T.C. Control S.A.	122158	One Love Empire A.s.b.l.	122155
DT Ealing S.à r.l.	122114	Place des Gourmets S.à r.l.	122153
DT Hyde Park S.à r.l.	122114	Walton Street Real Estate Debt Fund SCSp	122159
Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A.	122114	Wentworth Sons Claims S.à r.l.	122117
European Association for Data Science	122146	Wentworth Sons Equity Claims S.à r.l.	122117
Europolis S.A.	122116	Wentworth Sons Future Claims S.à r.l.	122117
Europolis S.A.	122116	Wert Investment Holdings S.à r.l.	122118
Europolis S.A.	122116	Wert PAB S.à r.l.	122118
euroscript Delt Luxembourg S.A.	122120	Weru Luxco S.à r.l.	122118
euroscript Delt Luxembourg S.A.	122158	Westjay S.à r.l.	122117
H.I.G. Luxembourg Holdings 75 S.à r.l.	122139	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	122117
international quiding S.à r.l.	122158	WP Roaming II S.A.	122157
Légère Hotel Luxembourg S.A.	122118	WP Roaming S.à r.l.	122160
Medneo International S.A.	122121	X5 Capital S.à r.l.	122120
National General Beta Re	122115	Yeoman Capital S.A.	122120
National General Insurance Luxembourg S.A.	122115	Yotanka S.à r.l.	122119
New Automotive s.à.r.l.	122114	Yotanka S.à r.l.	122119
Nicoba S.A.	122115	YSA Coiffure S.à.r.l.	122119
Nipigon S.à r.l.	122115	Zeus Group Lux S.à r.l.	122120

DT Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126116/9.
(150138783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

DT Hyde Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126117/9.
(150138784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 102.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126145/9.
(150137779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129719/9.
(150140198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Noigel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
R.C.S. Luxembourg B 94.743.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129724/9.
(150138848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Noigel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
R.C.S. Luxembourg B 94.743.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129725/9.
(150138849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

National General Beta Re, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 88.005.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société National General Beta Re
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015129703/11.

(150141087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

National General Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 178.007.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société National General Insurance Luxembourg S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015129704/11.

(150140927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nipigon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 167.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015. Signature.

Référence de publication: 2015129708/10.

(150140030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nicoba S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue J-F Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2015129721/13.

(150139243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

N.T.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129699/9.

(150139254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Oakmont Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.187.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 27 juillet 2015

Le 27 Juillet 2015, l'actionnaire unique de Oakmont Finance a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. David Dion en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015;

- De nommer Mr. Julien Ansay, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjoint avec n'importe quel Gérant A de la Société.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015129732/18.

(150139351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

—
Mention de dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L140233351 du 29/12/2014

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130524/12.

(150141365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

—
Mention de dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L140233350 du 29/12/2014

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130523/12.

(150141364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.494.

—
Mention de dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L140233742 du 30/12/2014

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130522/12.

(150141363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Wentworth Sons Claims S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wentworth Sons Claims S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015131227/11.

(150140481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Wentworth Sons Equity Claims S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wentworth Sons Equity Claims S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015131228/11.

(150140610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Wentworth Sons Future Claims S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wentworth Sons Future Claims S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015131229/11.

(150140702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131235/10.

(150141003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Westjay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131234/9.

(150141080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015131232/11.

(150140731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Wert PAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015131233/11.

(150140737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Weru Luxco S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015131239/11.

(150141102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Lègère Hotel Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 11, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.884.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Aktionärsversammlung vom 12. Dezember 2014

Die ordentliche Aktionärsversammlung beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung, die den Jahresabschluss zum 31.12.2014 billigt, zu verlängern:

- Herr Jürg E. KÖLLMANN, Bauingenieur, wohnhaft in Wiesbaden, Deutschland;
- Herr Dr. Bernd BACH, Geschäftsführer, wohnhaft in Udenheim, Deutschland;
- Herr Peter VAN GOMPEL, Geschäftsführer, geschäftsansässig in Munsbach,

sowie das Mandat des Rechnungskommissars, INTERAUDIT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung, die den Jahresabschluss zum 31.12.2014 billigt, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131963/17.

(150142460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

YSA Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 17, rue de la Grève Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 158.242.

EXTRAIT

La société informe le public de la nouvelle répartition des parts sociales:

Monsieur THILLOT Jean-Marc, né le 14/06/1959 à Metz (France) et demeurant à F-54190 TIERCELET, 16 résidence du Moulin détient l'entière du capital social de la société YSA COIFFURE SARL, soit 100 parts sociales d'une valeur totale de 12.400€

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Differdange, le 20/07/2015.

Pour extrait

YSA Coiffure SARL

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015131259/18.

(150140826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Yotanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131258/9.

(150141349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Yotanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131257/9.

(150141348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Icom.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 166.761.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131262/9.

(150141276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

2 Mille, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 6, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 93.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131263/9.

(150140710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Zeus Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.560,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131260/10.

(150141360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes annuels de la société au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015131254/12.

(150141391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 176.218.

Déclaration de cession de parts

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé à savoir Key Retail Technologies Limited, ayant son domicile au 28, Irish Town à Gibraltar a cédé la totalité de ses parts sociales qu'il détenait dans La Société, (à savoir seize mille six cent quarante deux parts sociales) à Perekrestok Holdings Limited ayant son domicile au 28, Irish Town à Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131252/14.

(150140809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

euroscript Delt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.286.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131325/9.

(150142213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131333/9.

(150142096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Medneo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.829.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting of shareholders of medneo International S.A., a société anonyme existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197829, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The meeting was opened with Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Chris OBERHAG, employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Mr. Frank STOLZ, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholder(s) and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary and that, to the extent necessary, any convening formalities are waived.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Full restatement of the Company's articles of association;
2. Reclassification of current directors and appointment of a new director; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves unanimously to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name “medneo International S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”) and any agreement to be entered into among the shareholders of the Company's parent company from time to time (as such agreement may be amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, a “Shareholders' Agreement”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900), divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred (100) class D shares (the "Class D Shares"), one hundred (100) class E shares (the "Class E Shares"), one hundred (100) class F shares (the "Class F Shares"), one hundred (100) class G shares (the "Class G Shares"), one hundred (100) class H shares (the "Class H Shares"), one hundred (100) class I shares (the "Class I Shares"), and one hundred (100) class J shares (the "Class J Shares", and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the "Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.

5.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.4), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 26 of these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several Shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered Shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of Shareholders.

8.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these Articles and by any Shareholders' Agreement.

Art. 9. Convening of general meetings of Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by any member of the Board or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the Board or the internal auditor(s) upon written request of any one Shareholder. In such case, the general meeting of Shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of Shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made by registered letter dispatched to each Shareholder by registered mail at least fifteen (15) calendar days before the date scheduled for the meeting.

9.4 The notice of Shareholders' general meeting shall (unless otherwise agreed by each of the Shareholders) set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed.

9.5 If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings of Shareholders.

10.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on first Tuesday of June at 3.00 PM. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be Shareholders nor members of the Board. The board of the meeting shall especially

ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of Shareholders.

10.4 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all Shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each Shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the Shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each Share entitles to one vote in general meetings of Shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law, these Articles or any Shareholders' Agreement, a general meeting of Shareholders duly convened shall have a quorum if Shareholders holding together at least seventy-five percent (75%) of the voting rights are present, provided, however, that if no quorum is reached in any Shareholders' general meeting, a second Shareholders' general meeting shall be convened without delay with respect to which a quorum shall require only the presence of Shareholders holding together a majority of the voting rights.

11.3 Except as otherwise required by the Law, these Articles or any Shareholders' Agreement, decisions of a general meeting of Shareholders duly constituted in accordance with article 11.2 shall be taken at the majority of the votes validly cast.

Art. 12. Amendments of the Articles. Except as otherwise provided herein, these articles may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting duly constituted in accordance with article 11.2

Art. 13. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Minutes of general meetings of Shareholders.

14.1 The board of any general meeting of Shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder upon its request.

14.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board or by any two of its members.

Management

Art. 15. Composition and powers of the Board.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of, unless otherwise unanimously resolved by the Shareholders, four (4) members (the "Directors") who shall be classified as "A Directors" or "B Directors" as per article 17.2.

15.2 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or by any Shareholders' Agreement to the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Daily management.

16.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more Directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Board.

16.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. Appointment, removal and term of office of Directors.

17.1 The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

17.2 Two (2) of the Directors shall be appointed as “A Directors” and two (2) of the Directors shall be appointed as “B Directors” in accordance with any Shareholders’ Agreement. There shall at all times be an equal number of A Directors and B Directors.

17.3 The term of office of a Director may not exceed six (6) years. Directors may be re-appointed for successive terms.

17.4 Any Director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of Shareholders.

17.5 If a legal entity is appointed as Director, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director of the Company and may not be a Director at the same time.

Art. 18. Vacancy in the office of a Director.

18.1 In the event of a vacancy in the office of an A Director or B Director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced A Director or B Director by the remaining A Director(s) respectively B Director(s) until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions, these Articles and any Shareholders’ Agreement.

Art. 19. Convening meetings of the Board.

19.1 The Board shall meet upon call by the chairman, or by any Director. Meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

19.2 Written notice of any meeting of the Board must be sent by express mail with return receipt, special courier, telegram, telex, e-mail or fax to Directors ten (10) business days at least in advance of the time scheduled for the meeting. Such notice may be reduced with the written approval of at least one A Director and at least one B Director to a shorter period. Such notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Directors. No prior notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

19.3 Any notice of a Board meeting shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the Board meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the Board meeting. Any matter which is to be submitted to the Board for a decision which is not identified in reasonable detail as aforesaid shall not be decided upon, unless otherwise agreed in writing by all of the Directors.

Art. 20. Conduct of meetings of the Board.

20.1 The Board shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

20.2 The chairman shall chair all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of Directors present at any such meeting.

20.3 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing another Director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Director may represent one or more, but not all of the other Directors.

20.4 Meetings of the Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

20.5 The Board can deliberate or act validly only if at least two (2) A Directors and two (2) B Directors are present or represented, or, in the circumstances as set out in any Shareholders’ Agreement, at least the A Directors are present or represented.

20.6 Subject to any further restrictions in these Articles, decisions of the Board are taken only by the vote in favour validly cast of at least two (2) A Directors and two (2) B Directors, except in the circumstances as set out in any Shareholders’ Agreement where a resolution is passed if two (2) A Directors voted in favour of it, in which case the B Directors shall be deemed to have a conflict of interest as provided in article 20.7.

In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

20.7 Save as otherwise provided by the Law, any Director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company’s interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the Board meeting. The relevant Director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

20.8 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Director may express his consent separately,

the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 21. Minutes of the meeting of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) Directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) Directors.

Art. 22. Dealing with third parties.

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any one (1) A Director and any one (1) B Director, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

22.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Shareholder reserved matters

Art. 23. Shareholder reserved matters. The following actions or decisions may only be taken by the Board with the prior unanimous approval of both the A Shareholder and the B Shareholder (both terms as defined in any Shareholders' Agreement), which requirement shall be satisfied by a written confirmation of an A Director of medneo Global S.A. and a B Director of medneo Global S.A. that such approval has been obtained, whereby any capitalized terms are defined as in any Shareholders' Agreement, if applicable:

23.1 The modification of any of the rights attached to any Shares or the creation or issue of any Shares or any other class of shares or the grant or agreement to grant any option over any Shares or any other class of shares or uncalled capital of the Company or the acceptance of any obligations convertible into Shares or any other class of shares.

23.2 The capitalisation or repayment of any amount standing to the credit of any reserve of the Company or the redemption or purchase of any Shares or any other reorganisation of the share capital of the Company.

23.3 The issuance of any instruments convertible into share capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee of the Company). The establishment of silent partnerships, the granting of any profit participation certificates or other agreements relating to the participation or sharing in the profits of the Company.

23.4 The establishment of a subsidiary (whether direct or indirect) of the Company.

23.5 The amalgamation or merger of the Company with any other company or concern.

23.6 The acquisition or disposal by the Company of any shares of any other company or the participation by the Company in any partnership or joint venture.

23.7 The passing of any resolution for the winding-up of the Company or the making of any application to the Court to order a meeting of creditors or the making of any proposal to make a voluntary arrangement (including within the meaning of the UK Insolvency Act 1986 or equivalent in Germany or Luxembourg) or the petitioning for an administration order to be made in relation to the Company.

23.8 The amendment of the articles of association of the Company.

23.9 The decision on dividend distributions, repayment of shareholder loans, payment of interest on shareholder loans or payment of any other distribution to shareholders of the Company.

23.10 Approval of and any departure from the Business Plan (as amended and updated from time to time) and/or the relevant annual Budget of the Company (as adopted by the Board).

23.11 Provision of Shareholder funding other than provided for in any Shareholders' Agreement.

23.12 The lending of any money other than for a sum provided for in the annual Budget Plan.

23.13 The incurring by the Company of borrowings (including leasing, hire purchase or any other type of credit or deferred payment arrangements) other than for a sum provided for in the annual Budget Plan.

23.14 The approval of and any material amendment to the terms of any bank or other debt funding and related security documentation other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.15 The creation or issue or allowing to come into being of any mortgage or charge upon any part of the property or assets or uncalled capital of the Company or the creation or issue of any debenture or debenture stock.

23.16 The disposal or assigning to any third party of any capital assets of the Company, whether tangible or intangible (including without limitation any part of the Intellectual Property Rights of the Company or the granting of any rights over the same) other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.17 The conclusion, amendment or termination of any long-term material agreement on co-operation with third parties, or contractual or corporate joint ventures with third parties with major economic relevance on the business of the Company and other than in accordance with the Business Plan.

23.18 Any acquisition by the Company of any real property (whether freehold or leasehold) and any sale, disposal or abandonment of any real property, whether freehold or leasehold, or of the whole or any substantial part of the undertaking or the assets of the Company.

23.19 The giving by the Company of any guarantee or indemnity other than to suppliers in the ordinary course of business.

23.20 The making of any capital commitment by the Company in excess of one million euros (EUR 1 million) other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.21 The conclusion, amendment or termination of any sale & leaseback agreements other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.22 The appointment of any person to be a Director, CEO, CFO, COO or similar senior manager other than in circumstances where any Shareholders' Agreement stipulates otherwise.

23.23 Other than in the ordinary course of business, the grant by the Company to any person (other than a Director) of authority to act on behalf of the Company.

23.24 Any change in the accounting policies of the Company.

23.25 The appointment or removal of the auditors or external accountants of the Company.

23.26 The appointment of lawyers, and other advisors outside the ordinary course of business.

23.27 The approval of the annual financial statement of the Company.

23.28 The conclusion, amendment or termination of domination agreements, any business management agreements or any tax-pooling agreements other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.29 The initiation, termination or settlement of any litigation or arbitration proceedings exceeding a value of the matter of fifty thousand euros (EUR 50,000) in each individual case or each series of cases resulting from the same pattern are of major economic relevance for the Company (in each case other than debt collection in the ordinary course).

23.30 The early termination of a major contract with major economic relevance on the business of the Company other than in accordance with the annual Budget Plan.

23.31 The initiation, the termination or settlement of any disputes with any material supplier, insurer or major counterparty exceeding a value of the matter of fifty thousand euros (EUR 50,000) in each individual case or each series of cases resulting from the same pattern.

23.32 Any dealings (whether of a trading nature or otherwise) between the Company and any of the direct or indirect shareholders or their affiliates (other than in the ordinary course of business or under any contractual arrangements referred to herein) or the Directors or any related person to these group (e.g. family members).

23.33 The remuneration of or granting of any pension rights (or any material alteration to any such remuneration or rights) to any Director.

23.34 The granting of any pension rights which require a contribution from the Company or are defined benefit in nature to any Director or employee of the Company (or any material alteration thereto).

23.35 The adoption or, once adopted materially amendment, of the terms of any equity participation programme to managers or other employees.

Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of Shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with his approval.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine by way of an unanimous vote how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and any Shareholders' Agreement.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.

The Board is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 27 Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The Board may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law in accordance with the distribution policy under any Shareholders' Agreement.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and any Shareholders' Agreement.

Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of article 28.5 of these Articles and any shareholders' Agreement.

Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these Articles or any Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the Law."

Second Resolution

Further to the resolution above, the general meeting resolves unanimously to create two categories of directors who shall be referred to as class A directors (the "Class A Directors") and class B directors (the "Class B Directors") and that the Company will henceforth be managed by a board of directors composed of at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, unless otherwise decided by the shareholders.

The general meeting resolves that the current directors of the Company, namely (i) Pii Ketvel shall be referred to as Class A Director (ii) Bernd Janietz shall be referred to as Class B Director and (iii) David Bannerman shall be referred to as class A director, and further resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period (i) Nicolas Weber, born on 15 November 1977 in Pforzheim, Germany, residing at Gipsstr. 5, 10119 Berlin, Germany, as Class B Director of the Company.

Following such resolutions, the board of directors of the Company shall be composed as follows:

- Pii Ketvel, Class A Director;
- David Bannerman, class A director,
- Bernd Janietz, Class B Director, and
- Nicolas Weber, Class B Director.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by name, first name and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de medneo International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197829, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte avec Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, comme président, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Chris OBERHAG, employé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société;
2. Reclassification des administrateurs existants et nomination d'un nouvel administrateur; et
3. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

A. «Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il existe une société anonyme sous la dénomination «medneo International S.A.» (ci-après, la «Société») qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts») et toute convention dans laquelle pourrait entrer les Actionnaires de temps à autre (telle convention pouvant de temps à autre être modifiée, reformulée, amendée ou modifiée d'autre manière encore, un «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et la réalisation de tout autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen, y compris le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses investissements.

2.2. La Société peut également se porter garante pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des droits quelconques, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, mais aussi accorder des sûretés ou des prêts au profit de telles sociétés, ou les assister d'une quelconque manière que ce soit.

2.3. La Société peut lever des fonds, en particulier en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dette et d'une manière générale, en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut procéder à toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière ainsi qu'à toute opération de propriété intellectuelle nécessaire et utile à la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. Durée.

1.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

1.2. Elle pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du Conseil d'Administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée selon la manière requise par une modification de ces Statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration.

4.4. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des désastres naturels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; sans toutefois que de telles mesures temporaires n'aient d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900), divisé en trente et un mille (31.000) Actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cent (100) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), cent (100) Actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), cent (100) Actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») cent (100) Actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), cent (100) Actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), cent (100) Actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), cent (100) Actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), cent (100) Actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et cent (100) Actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, ensemble les «Actions»), chaque Action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres Actions sous réserve des dispositions de la Loi.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'Actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette (ces) Catégorie(s) d'Actions. Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'Actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en commençant d'abord avec la Catégorie J, suivie de la Catégorie I et ainsi de suite).

5.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), cette Catégorie d'Actions donne droit aux détenteurs au prorata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée ou annulée devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque Action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Catégorie d'Actions pertinente, la Valeur d'Annulation par Action, exigible à ce moment, deviendra payable par la Société.

Pour les besoins de cet article:

Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'Actionnaire se sera vu attribué une distribution de dividendes conformément à l'article 29 des présents Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ainsi que de toute autre réserve librement distribuable, et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais réduite par (i) toutes les pertes (y compris les intérêts en report) et (ii) toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts, à chaque fois comme présenté dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans tenir compte, afin d'éviter toute confusion, d'aucune double-comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + CR) - (L + RL)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfice Net (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier des distributions de dividendes conformément à l'article 26 des présents Statuts.

P = toutes les primes d'émission librement distribuables et toutes les autres réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale attachée à la Catégorie d'Actions devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes en report).

RL = tous les montants devant être placés en réserve conformément à aux exigences de la loi ou des présents Statuts.

La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'Actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être rachetée et annulée.

Catégorie d'Actions signifie toute catégorie d'Actions, qu'il s'agisse de Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I, Actions de Catégorie J.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils existent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la catégorie concernée lors de l'annulation de la Catégorie d'Actions concernée, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires de la façon prévue pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Actions.

7.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Toute cession d'Actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.1 Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi, par les présents Statuts et par tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 9. Convocation des assemblées générales des Actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par tout membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite de toute Actionnaire. En pareil cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des Actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et faites par lettre recommandée et devront être adressées à chaque Actionnaire au moins quinze (15) jours civils avant la date prévue pour l'assemblée générale.

9.4 La convocation d'une assemblée générale d'Actionnaires doit (sauf décidé d'un commun accord par tous les Actionnaires) détailler un ordre de jour identifiant de manière raisonnablement détaillée les points à aborder.

9.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite des assemblées générales des Actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi de juin à 11 heures. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des Actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'Actionnaires.

10.4 Un Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

10.5 Les Actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque Actionnaire peut voter à une assemblée générale des Actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises aux Actionnaires, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Action donne droit à une voix en assemblée générale d'Actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi, des Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires, une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée doit avoir un quorum qui est défini par la présence de soixante-quinze pourcents (75%) des droits de vote: cependant, si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée générale des Actionnaires, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera convoquée sans délai et pour laquelle le quorum sera fixé à la présence d'Actionnaires détenant ensemble une majorité des droits de vote.

11.3 Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la Loi, ces Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires, les décisions prises d'une assemblée générale d'Actionnaires valablement constituée en accord avec l'article 11.2, seront prises à la majorité des voix valablement exprimées.

Art. 12. Modification des Statuts. Sauf disposition contraire, ces Statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des Actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale dûment constituée en conformité avec l'article 11.2.

Art. 13. Changement de nationalité. Les Actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des Actionnaires.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales d'Actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des Actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre Actionnaire à sa demande.

14.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

D. Administration

Art. 15. Composition et pouvoirs du Conseil d'Administration.

15.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration (le «Conseil d'Administration») composé, sauf résolution unanime différentes des Actionnaires, de quatre (4) membres (les «Administrateurs») qui seront classés en tant qu'«Administrateurs A» ou «Administrateurs B») selon l'article 17.2.

15.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi, par les présents Statuts ou par tout Pacte d'Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 16. Gestion journalière.

16.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du Conseil d'Administration.

16.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 17. Nomination, révocation et durée des mandats des Administrateurs.

17.1 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2 Deux (2) des Administrateurs seront nommés comme «Administrateurs A» et deux (2) des Administrateurs seront nommés comme «Administrateurs B» en vertu de tout Pacte d'Actionnaires. Le nombre d'Administrateurs A et d'Administrateurs B doit à tout moment être égal.

17.3 La durée du mandat d'un Administrateur ne peut excéder six (6) ans. Les Administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

17.4 Chaque Administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) Administrateur de la Société et ne peut être simultanément Administrateur de la Société.

Art. 18. Vacance d'un poste d'Administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur A ou d'Administrateur B deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'Administrateur ou de l'Administrateur B qui fait l'objet d'un remplacement par les Administrateurs A ou respectivement les Administrateurs B restant jusqu'à la prochaine assemblée générale, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel Administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables, des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 19. Convocation aux Conseils d'Administration.

19.1 Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel Administrateur. Les réunions du Conseil d'Administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

19.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration par courrier recommandé avec accusé de réception, courrier spécial, télégramme, télex, e-mail ou fax, dix (10) jours ouvrables au moins avant l'heure prévue pour la réunion. Ce délai de convocation peut être réduit par l'autorisation écrite d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B. Cette convocation peut être omise si chaque Administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil d'Administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le Conseil d'Administration et qui aura été communiquée à tous les Administrateurs. Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration.

19.3 Toute convocation doit comporter, inter alia, un ordre de jour identifiant de manière raisonnablement détaillé les points devant être abordés à la réunion du Conseil d'Administration et doit être accompagnée de copies de tous les documents relevant dont il sera discuté à la réunion. Tout point qui ne sera pas soumis au Conseil d'Administration pour une décision et qui n'a pas été identifié de manière suffisamment raisonnablement détaillée, comme mentionné ci-dessous, ne pourra faire l'objet de délibération, sauf consentement express et unanime exprimé par écrit par l'ensemble des Actionnaires.

Art. 20. Conduite des réunions du Conseil d'Administration.

20.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un Administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque Conseil d'Administration.

20.2 Le président doit présider toute réunion du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des Administrateurs présents.

20.3 Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant comme mandataire un autre Administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. L'Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs mais pas l'entièreté.

20.4 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

20.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins deux (2) Administrateurs A et deux (2) Administrateurs B sont présents ou représentés, ou, dans les cas prévus par tout Pacte d'Actionnaires éventuel, au moins les Administrateurs A sont présents ou représentés.

20.6 Sous réserve d'autres restrictions au sein des présents Statuts, les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité par vote favorable et valablement exprimé d'au moins deux (2) Administrateurs A et deux (2) Administrateurs B, sauf dans les cas prévus par tout Pacte d'Actionnaires éventuel où une résolution est prise si deux (2) Administrateurs A ont voté en faveur de celle-ci, auquel cas les Administrateurs B seront considérés comme ayant un conflit d'intérêt au sens de l'article 20.7.

En cas de partage des voix, le président n'a pas une voix prépondérante.

20.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout Administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du Conseil d'Administration. L'Administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux Actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des Actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

20.8 Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les

Administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration doit être signé par le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 22. Relations avec les tiers.

22.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration dans les limites d'une telle délégation.

22.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Matières réservées aux actionnaires

Art. 23. Matières réservées aux Actionnaires. Les actions ou décisions suivantes ne peuvent être, respectivement, entreprises ou approuvées par le Conseil d'Administration, qu'avec l'accord préalable de l'Actionnaire A et de l'Actionnaire B (ces termes tels que définis dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel), les termes ainsi utilisés dans les présents Statuts étant définis dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel, si applicable:

23.1 La modification de l'un des droits attachés à toute Action, la création ou l'émission de toute Action ou de toute action d'une autre catégorie, ou le fait d'accorder ou de s'engager à accorder une option sur toute Action, toute catégorie d'actions ou toute portion du capital non encore [libérée] de la Société ou l'acceptation de toute obligation convertible en Actions ou en actions de toute autre catégorie.

23.2 La capitalisation ou le remboursement de tout montant demeurant au crédit de toute réserve de la Société, l'annulation ou le rachat de toute Action ou toute autre réorganisation du capital social de la Société.

23.3 L'émission de tout instrument convertible en titres de capital ou tout intérêt en découlant (pour son compte propre ou en tant que mandataire pour le compte de la Société). L'établissement de partenariats silencieux, l'octroi de tout certificat d'intéressement aux profits et autres accords relatifs à l'intéressement aux profits de la Société ou à la répartition desdits profits de la Société.

23.4 L'établissement d'une filiale (que celle-ci soit directe ou non) de la Société.

23.5 L'absorption de la Société par toute autre société ou groupement d'intérêts, ou la fusion de la Société avec toute autre société ou groupement d'intérêts.

23.6 L'acquisition ou le transfert par la Société de toute action ou part sociale de toute autre société, ou la participation de la Société à un partenariat ou à une association de type joint-venture.

23.7 L'adoption d'une résolution relative à la liquidation de la Société, à une demande de convocation d'une assemblée des créanciers par voie judiciaire ou à la mise en liquidation volontaire de la Société (y compris au sens de l'Insolvency Act 1986 britannique, ou de l'équivalent luxembourgeois ou allemand), ou la requête appelant à la prise d'une décision administrative applicable à la Société.

23.8 La modification des statuts de la Société.

23.9 Toute décision relative à une distribution de dividendes, au remboursement d'un prêt d'actionnaire, au paiement d'intérêts au titre d'un prêt d'actionnaire, ou au versement de toute autre distribution aux actionnaires de la Société.

23.10 L'approbation ou la décision de s'écarter du Plan d'Activités (tel que modifié et mis à jour au fil du temps) et/ou du Budget annuel pertinent de la Société (tel qu'adopté par le Conseil d'Administration).

23.11 La mise à disposition d'un financement par les Actionnaires qui n'est pas prévu dans un Pacte d'Actionnaires.

23.12 Le prêt de toute somme d'argent en dehors de ce que prévoit le Plan Budgétaire annuel.

23.13 Le fait pour la Société de contracter des emprunts (y compris la location-vente, la vente à crédit, ou tout autre type d'accords de crédit ou octroyant des délais de paiement) dépassant un montant prévu dans le Plan Budgétaire annuel.

23.14 L'approbation ainsi que la modification significative des termes de tout document relatif à l'octroi de garanties dans le cadre d'un contrat de financement, par voie bancaire ou autre, dès lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

23.15 La création, l'émission ou l'approbation de toute hypothèque ou de tout nantissement de toute partie des propriétés ou des éléments d'actif ou du capital social de la Société non encore libéré ou la création ou l'émission de toute obligation («debenture») ou de tout titre obligataire.

23.16 La mise cession ou l'affectation au profit de toute partie tierce de tout élément d'actif de la Société, qu'il soit tangible ou intangible (y compris, sans s'y limiter, toute part des Droits de Propriété Intellectuelle de la Société ou l'octroi d'un droit sur ces derniers), dès lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

23.17 La conclusion, la modification ou la résiliation de tout contrat de long-terme significatif et relatif à la coopération avec toute partie tierce, de toute association contractuelle ou entrepreneuriale de type joint-venture avec des parties tierces de première importance économique pour l'activité de la Société, dès lors que le Plan d'Activités ne le prévoit pas.

23.18 Toute acquisition par la Société d'un actif immobilier (détenu en libre propriété ou donné à bail), et toute vente, cession ou renonciation relative à un actif immobilier, détenu en libre propriété ou donné à bail, ou à la totalité ou à une part substantielle de l'entreprise ou des éléments d'actif de la Société.

23.19 L'octroi par la Société de toute garantie ou indemnité dès lors que cela ne relève pas de l'activité commerciale ordinaire et ne vise pas des fournisseurs de la Société.

23.20 Un engagement de capital par la Société pour un montant dépassant un million d'euros (EUR 1.000.000), dès lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

23.21 La conclusion, la modification ou la résiliation de tout contrat de vente et de cession-bail autrement que dans le cadre prévu par le Plan Budgétaire annuel.

23.22 La nomination de toute personne à un poste qui serait celui d'Administrateur, de PDG, de Directeur Financier, de Chief Operating Officer ou à tout autre poste de direction autrement qu'en des circonstances où tout Pacte d'Actionnaires éventuel prévoirait le contraire.

23.23 L'octroi par la Société, en dehors du cours ordinaire de son activité, des pouvoirs pour agir en son nom et pour son compte à toute personne (autre qu'à un Administrateur).

23.24 Toute modification des règles comptables de la Société.

23.25 La nomination ou la révocation des auditeurs ou des comptables indépendants de la Société.

23.26 La nomination d'avocats et d'autres conseillers, en dehors du cours ordinaire de l'activité de la Société.

23.27 L'approbation des comptes annuels de la Société.

23.28 La conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord de domination («domination agreement»), de gestion commerciale, ou de tout accord de l'intégration fiscale («tax-pooling»), dès lors que le Plan Budgétaire annuel ne le prévoit pas.

23.29 L'ouverture, la clôture ou la résolution amiable de toute procédure contentieuse ou d'arbitrage lorsque la valeur du litige dépasse cinquante mille euros (EUR 50.000) par cas ou par toute série de cas résultant du même motif ayant un impact économique sur la Société (dans tous les cas autrement que par le recouvrement de créance en dehors du cours ordinaire de l'activité de la Société).

23.30 La résiliation précoce d'un contrat de première importance économique pour l'activité de la Société, autrement que dans le cadre prévu par le Plan Budgétaire annuel.

23.31 L'ouverture, la clôture ou la résolution amiable de tout différent avec un fournisseur de matériaux, un assureur ou une contrepartie majeure, pour une valeur du litige dépassant cinquante mille euros (EUR 50.000) par cas ou par toute série de cas résultant du même motif.

23.32 Tout accord (qu'il soit de nature commerciale ou autre) entre la Société et tout actionnaire direct ou indirect ou leurs affiliés (autrement que dans le cours ordinaire de l'activité de la Société ou conformément à tout accord de nature contractuelle auquel il serait fait référence dans les présents statuts) ou les Administrateurs ou tout personne liée à ce groupe (et par exemple les membres de leur famille).

23.33 L'octroi d'une rémunération ou de tout droit de pension (ou toute altération significative de tels rémunération ou droit) à tout Administrateur.

23.34 L'octroi de tout droit de pension requérant une contribution de la part de la Société ou constituant des bénéfices fixes en nature à tout Administrateur ou employé de la Société (ou toute altération significative d'un tel droit).

23.35 L'adoption ou - une fois adoptés - toute modification significative des termes de tout programme de participation des gérants et autres employés aux résultats de la Société.

F. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des Actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des Actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

G. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire apporateur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires décide à l'unanimité de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie I et d'Actions de Catégorie J ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J et plus aucune Action de Catégorie I dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie H.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J plus aucune Action de Catégorie I et plus aucune Action de Catégorie H dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie G.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie G dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie F.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie F dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie E.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie E dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie D.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie D dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions de Catégorie C.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie C dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants,

après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie B dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi en conformité avec la politique de distribution prévue par tout pacte d'Actionnaire.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi, des présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

H. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les Actionnaires conformément aux stipulations de l'article 28.5 des présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

I. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaire sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Deuxième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide unanimement de créer deux catégories d'administrateurs qui seront désignés comme étant administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs A») et administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs B») et que la Société sera désormais administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) Administrateurs A et d'au moins deux (2) Administrateurs B, sauf accord entre les actionnaires.

L'assemblée générale décide que les administrateurs existants de la Société, à savoir (i) Pii Ketvel sera désigné Administrateur A, (ii) Bernd Janietz sera désigné Administrateur B et (iii) David Bannerman sera désigné Administrateur A, et par la suite décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée Nicolas Weber, né le 15 novembre 1977 à Pforzheim, Allemagne, résidant au 5, Gipsstr., 10119 Berlin, Allemagne, comme Administrateur B.

Suivant cette résolution, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit:

- Pii Ketvel, Administrateur A;
- David Bannerman, Administrateur A;
- Bernd Janietz, Administrateur B; et
- Nicolas Weber, Administrateur B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, C. Oberhag, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 juin 2015. GAC/2015/5485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131329/1001.

(150142128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 75 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.926.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of July.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.”, a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, represented as state above, has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 75 S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 13,000.-(thirteen thousand Euros), represented by 13,000 (thirteen thousand) shares of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-Up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the 13,000 (thirteen thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 13,000.- (thirteen thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, represented as state above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A manager for an undetermined duration:

- Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone (United Kingdom), with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom;

- Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford (United Kingdom), with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom;

- Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen (France), with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2) Are appointed as B manager for an undetermined duration:

- Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.», une «Cayman Islands Limited Partnership», ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 75 S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille Euros), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnifiera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 13.000 (treize mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 13.000,- (treize mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni;

- Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni;

- Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen (France), avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2) Sont nommés gérant B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à ESCH/ALZETTE Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015131299/393.

(150141863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

EuADS, European Association for Data Science, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4366 Esch-sur-Alzette, 11, Porte des Sciences.

R.C.S. Luxembourg F 10.472.

STATUTEN

Satzung

Die Unterzeichner, die als Gründer auftreten, und alle, die in der Folge Mitglieder werden, haben einen Verein ohne Gewinnzweck gegründet gemäß den Gesetzen vom 21. April 1928 sowie vom 19. Dezember 2002. Sie haben dazu folgende Satzung beschlossen:

A. Name - Sitz - Gegenstand - Dauer

§1. Der Verein trägt den Namen „European Association for Data Science“, seine Kurzbezeichnung lautet „EuADS“.

§2. Der Sitz des Vereins ist: Universität Luxemburg, Campus Belval, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz des Vereins kann bei Bedarf durch einen Beschluss seines Verwaltungsrats an einen beliebigen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

§3. Der Verein hat zum Gegenstand, ein Forum zu sein für Forschung, Bildung, Wissenschaftspolitik und wissenschaftlichen Austausch im Bereich der Data Science. Mithin will der Verein allen Akteuren im Bereich der Data Science eine Plattform bieten. Der Verein kann sämtliche Aktivitäten ausüben, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Vereinsgegenstand stehen. Hierzu zählen Konferenzen, Workshops, die Unterstützung von Nachwuchswissenschaftlern, die Förderung angewandter Forschung etc. Der Verein verfolgt ausschließlich gemeinnützige Zwecke.

§4. Der Verein besteht auf unbestimmte Dauer.

B. Mitgliedschaft

§5. Mitglieder des Vereins können sowohl volljährige natürliche als auch juristische Personen sein. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt. Als Mitglied kann jede Person aufgenommen werden, die den Wunsch äußert, zu der Verwirklichung der Ziele des Vereins beizutragen. Voraussetzung für den Erwerb der Mitgliedschaft ist ein schriftlicher Aufnahmeantrag, der an den Verwaltungsrat (siehe §13 ff) zu richten ist. Der Verwaltungsrat entscheidet über den Aufnahmeantrag nach freiem Ermessen mit einfacher Mehrheit.

§6. Jedes Mitglied ist verpflichtet, einen Jahresbeitrag in Höhe von 50 € für natürliche und 500 € für juristische Personen zu entrichten. Ein reduzierter Jahresbeitrag für natürliche Personen in Höhe von 20 € kann auf Antrag gewährt werden. Der Verwaltungsrat entscheidet über den Antrag nach freiem Ermessen mit einfacher Mehrheit.

§7. Ein Mitglied des Vereins kann aus dem Verein austreten, indem es dem Verwaltungsrat seinen Austritt schriftlich mitteilt. Jedes Vereinsmitglied, das entgegen den Interessen des Vereins handelt oder das sich schwerer Vergehen schuldig macht, kann aus dem Verein ausgeschlossen werden. Ein Ausschluss eines Mitglieds ist durch den Verwaltungsrat bei Zweidrittelmehrheit möglich. Das ausscheidende oder ausgeschlossene Mitglied hat keinerlei Anspruch auf das Vereinsvermögen und kann die geleisteten Beiträge nicht zurückverlangen. Als ausgeschieden gilt jedes Mitglied welches nach schriftlicher Mahnung innerhalb eines Zeitraumes von drei Monaten ab Datum der Mahnung die ausstehenden Beiträge nicht begleicht. Ein ausreichend begründeter Einspruch vor der Generalversammlung ist möglich, in welchem Falle die Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als letzte Instanz urteilt.

C. Generalversammlung

§8. Jedes Kalenderjahr findet eine Generalversammlung statt. Alle Mitglieder werden durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates eingeladen. Alle natürlichen Mitglieder können stimmberechtigt an der Versammlung teilnehmen oder sich bei Abwesenheit von einem durch schriftliche Vollmacht ermächtigten anderen Mitglied bei Abstimmungen vertreten lassen. Jedes juristische Mitglied kann einen stimmberechtigten Vertreter entsenden. Die Generalversammlung des Vereines verfügt über sämtliche Rechte und Vollmachten die nicht vom Gesetz oder der vorliegenden Satzung einem anderen Organ des Vereines zugesprochen werden.

§9. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens drei Mitglieder anwesend sind. Diese entscheiden mit einfacher Mehrheit. Bei Stimmgleichheit ist ein Vorschlag als abgelehnt zu betrachten.

§10. Die Einladungen müssen allen Mitgliedern bis spätestens vier Wochen vor der Versammlung übersandt werden. Die Übermittlung der Einladungen kann durch jedes Kommunikationsmittel erfolgen.

§11. Eine Beratung in der Generalversammlung ist unabdingbar in folgenden Fällen: (a) bei der Änderung der Satzung, (b) bei der Ernennung oder Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder, (c) zur Entlastung des Verwaltungsrates und (d) bei der Auflösung des Vereines (siehe §19). Die Generalversammlung kann des Weiteren durch schriftlichen Wunsch von einem Drittel seiner Mitglieder außerordentlich einberufen werden.

§12. Die Generalversammlung kann nur dann rechtswirksam über die in §11 genannten Fälle beraten, wenn der Fall ausdrücklich in der Einladung angegeben ist.

D. Verwaltungsrat

§13. Der Verein wird von einem Verwaltungsrat geführt, der sich aus mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern zusammensetzt, die von der Generalversammlung gewählt und abberufen werden. Die Amtszeit eines Verwaltungsratsmitgliedes beträgt ein Jahr. Verwaltungsratsmitglieder, deren Amtszeit abläuft, können wiedergewählt werden.

§14. Der Verwaltungsrat setzt sich mindestens aus einem Vorsitzendem, seinem Stellvertreter sowie einem Schatzmeister zusammen, die von der Generalversammlung ernannt werden. Wird durch Tod oder Rücktritt die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die anderen Mitglieder untereinander ein Verwaltungsratsmitglied bestimmen, das das freigewordene Mandat zu Ende führt. Diese Ernennung muss von der nächsten Generalversammlung bestätigt werden. Bei Ausscheiden von mehr als einem Verwaltungsratsmitglied muss eine Generalversammlung einberufen werden, die neue Verwaltungsratsmitglieder ernennt. Bei Ausscheiden sind die Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet, die Geschäfte ordnungsgemäß zu übergeben.

§15. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden oder auf Antrag mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder mindestens einmal jährlich zusammen. Er ist nur bei Anwesenheit der Mehrheit seiner Mitglieder beschlussfähig. Der Vorsitzende des Verwaltungsrates leitet die Sitzungen des Rates.

§16. Der Verwaltungsrat hat umfassende Vollmachten zur Realisierung des Vereinszweckes. Er ist an die Beschlüsse der Generalversammlung gebunden und ist mit der Durchführung der administrativen wie finanziellen Führung des Vereines beauftragt. Der Verein ist nur durch die Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder rechtlich gebunden.

§17. Der Verwaltungsrat legt der Generalversammlung einen Haushaltsabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr sowie seinen Tätigkeitsbericht für jedes Geschäftsjahr vor.

E. Haushaltsjahr

§18. Das Haushaltsjahr entspricht dem Kalenderjahr, mit Ausnahme des ersten Haushaltsjahres, das am Tag der Gründung des Vereines beginnt und am 31. Dezember 2015 endet.

F. Auflösung des Vereines

§19. Über eine Auflösung des Vereines entscheidet die Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit.

§20. Bei Auflösung des Vereines geht das Vereinsvermögen in das Eigentum eines durch den Verwaltungsrat zu bestimmenden Vereines über, welcher einen ähnlichen Zweck verfolgt.

Die Unterzeichner

Serge Allegrezza

Profession: Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Rudi Balling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg, Directeur du LCSB

Adresse: Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB), University of Luxembourg, 7, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Matthias Böhmer

Profession: Collaborateur de recherche à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Peter Flach

Profession: Professeur à l'Université de Bristol

Adresse: 12 Channells Hill, Bristol BS9 3EU, RU

Nationalité: Néerlandais

Paul Heuschling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Sabine Krolak-Schwerdt

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Bertold Lausen

Profession: Professeur à l'Université de l'Essex

Adresse: Department of Mathematical Sciences, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester, CO4 3SQ, RU

Nationalité: Allemand

Hichem Omrani

Profession: Chercheur à LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Tunisien

Hilmar Schneider

Profession: Directeur du LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Myra Spiliopoulou

Profession: Professeur à l'Université de Magdebourg

Adresse: Faculty of Computer Science, Otto-von-Guericke-University Magdeburg, PO Box 4120, D-39016 Magdeburg

Nationalité: Grecque

Claus Weihs

Profession: Professeur à l'Université technique de Dortmund

Adresse: Fakultät Statistik, TU Dortmund University, Vogelpothsweg 85, D-44227 Dortmund

Nationalité: Allemand

Nico Weydert

Profession: Vice-Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

STATUTS

Les soussignés, agissant comme fondateurs et devenant membres par la suite, ont constitué une association sans but lucratif conformément aux lois du 21 avril 1928 ainsi que du 19 décembre 2002. Ils en ont convenu des statuts suivants:

A. Dénomination - Siège - Objet - Durée

§1. L'association porte la dénomination „European Association for Data Science“, et l'abréviation „EuADS“.

§2. Le siège social de l'association se situe à l' Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Si jugé nécessaire, le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de son conseil d'administration.

§3. L'association a pour objet de constituer un forum pour la recherche, l'éducation, la politique scientifique et l'échange scientifique dans le domaine de la Data Science. L'association veut offrir une plateforme pour tous les acteurs dans le domaine de la Data Science. Elle peut exercer tout genre d'activités directement ou indirectement relatives à l'objet de

l'association, comme par exemple l'organisation de conférences, séminaires et ateliers, la promotion de jeunes scientifiques, la promotion de la recherche appliquée, etc. L'association poursuit exclusivement des buts non lucratifs.

§4. La durée de l'association est indéterminée.

B. Membres

§5. Peut devenir membre de l'association toute personne physique majeure ou personne morale. Le nombre de membres de l'association est illimité. Peut être acceptée comme membre toute personne qui exprime son désir de contribuer à la réalisation des buts de l'association, sous condition de rédiger une demande d'adhésion écrite adressée au conseil d'administration (cf §13 et suivants). Est à la discrétion du conseil d'administration de décider souverainement du sujet des demandes d'adhésion sur base d'une majorité simple.

§6. Chaque membre est tenu de payer une cotisation annuelle au montant de 50€ pour les personnes physiques et de 500 € pour les personnes morales. Une cotisation annuelle réduite de 20€ peut être accordée aux personnes physiques sur demande. Est à la discrétion du conseil d'administration de décider souverainement au sujet de ces demandes sur base d'une majorité simple.

§7. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre sa démission au conseil d'administration. Tout membre qui agit contre les intérêts de l'association ou qui se rend coupable d'infraction grave aux présents statuts peut être exclu de l'association. L'exclusion d'un membre est possible par le conseil d'administration sur base d'une majorité des deux tiers. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut prétendre en aucune façon aux fonds de l'association, ni exiger la restitution de ses contributions. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible, dans quel cas l'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

C. Assemblée générale

§8. L'assemblée générale se réunit une fois par année civile. Tous les membres y sont invités par le président du conseil d'administration. Chaque personne physique membre de l'association prenant part à l'assemblée générale a le droit de vote, en cas d'absence au vote il leur est loisible de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Chaque personne morale membre de l'association peut y envoyer un représentant ayant le droit de vote. L'assemblée générale a tous les droits et pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

§9. L'assemblée générale pourra prendre des décisions à condition qu'au moins trois membres soient présents. Les décisions seront prises sur base de majorité simple. En cas de partage des voix, une proposition est considérée comme déclinée.

§10. Les invitations doivent être transmises à tous les membres au plus tard quatre semaines avant l'assemblée générale, la transmission des invitations pouvant se faire par tous les moyens de communication appropriés.

§11. La délibération dans l'assemblée générale s'avère indispensable dans les cas suivants: (a) le changement des statuts, (b) la nomination ou révocation des membres du conseil d'administration, (c) la décharge du conseil d'administration et (d) la dissolution de l'association (voir §19). En outre, l'assemblée générale peut extraordinairement être convoquée sur demande écrite d'un tiers de ses membres.

§12. L'assemblée générale ne peut délibérer légalement des cas énoncés sous §11 que si l'invitation mentionne explicitement le cas en question.

D. Le conseil d'administration

§13. L'association est gérée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins, élus et rappelés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de un an. Les membres du conseil d'administration dont le mandat vient à terme sont rééligibles.

§14. Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus par l'assemblée générale dont un président, un vice-président et un trésorier. Si un poste parmi eux devient vacant pour cause de démission ou décès, les autres membres peuvent désigner un nouveau candidat pour mener à terme le mandat vacant. Cette désignation doit être confirmée par la prochaine assemblée générale. Si plus d'un poste du conseil d'administration est vacant, l'assemblée générale doit être convoquée pour nommer les nouveaux membres du conseil d'administration. Il incombe aux membres cédants du conseil d'administration de conclure leurs affaires conformément aux lois applicables et aux articles présents et de veiller à assurer la bonne transition au mandat de leur successeur.

§15. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par année sur convocation par son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres. Il peut délibérer valablement si la majorité de ses membres sont présents. Le président du conseil d'administration préside les séances du conseil.

§16. Le conseil d'administration détient les pleins pouvoirs quant à la réalisation de l'objet de l'association. Il est engagé par les décisions de l'assemblée générale et chargé de l'exécution de la gestion administrative et financière de l'association. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

§17. Le conseil d'administration soumet pour approbation à l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'exercice social écoulé ainsi que son rapport des activités pour chaque exercice.

E. Exercice budgétaire

§18. L'exercice budgétaire de l'association coïncide avec l'année civile, à l'exception du premier, qui commence le jour de la fondation de l'association et se termine le 31 décembre 2015.

F. Dissolution de l'association

§19. La dissolution de l'association se décide sur base de majorité des deux tiers de l'assemblée générale.

§20. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par le conseil d'administration qui poursuit des objectifs compatibles à l'objet de l'association.

Les signataires

Serge Allegrezza

Profession: Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Rudi Balling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg, Directeur du LCSB

Adresse: Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB), University of Luxembourg, 7, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Matthias Böhmer

Profession: Collaborateur de recherche à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Peter Flach

Profession: Professeur à l'Université de Bristol

Adresse: 12 Channells Hill, Bristol BS9 3EU, RU

Nationalité: Néerlandais

Paul Heuschling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Sabine Krolak-Schwerdt

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Bertold Lausen

Profession: Professeur à l'Université de l'Essex

Adresse: Department of Mathematical Sciences, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester, CO4 3SQ, RU

Nationalité: Allemand

Hichem Omrani

Profession: Chercheur à LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Tunisien

Hilmar Schneider

Profession: Directeur du LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Myra Spiliopoulou

Profession: Professeur à l'Université de Magdebourg

Adresse: Faculty of Computer Science, Otto-von-Guericke-University Magdeburg, PO Box 4120, D-39016 Magdeburg

Nationalité: Grecque

Claus Weihs

Profession: Professeur à l'Université technique de Dortmund

Adresse: Fakultät Statistik, TU Dortmund University, Vogelpothsweg 85, D-44227 Dortmund

Nationalité: Allemand

Nico Weydert

Profession: Vice-Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

ARTICLES

The undersigned, acting as founders and subsequent members, have constituted an association without lucrative purpose (ASBL) in accordance with the applicable laws - loi du 21 avril 1928, loi du 19 décembre 2002. They have established the following articles of association:

A. Name - Registered Office - Object - Term

§1. The association takes the name of „European Association for Data Science“, and the abbreviation „EuADS“.

§2. The association's registered office is situated at the University of Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg. If necessary, the association's registered office may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by its board of administration.

§3. The association's object is to constitute a forum for research, education, science politics and scientific exchange in the field of Data Science. The association intends to offer a platform for all actors in the field of Data Science. The association may carry out any activity directly or indirectly related to the association's object. This includes the organisation of conferences and workshops, the promotion of young scientists, the promotion of applied research, et cetera. The association pursues objectives that are entirely and exclusively not for profit.

§4. The association is formed for an unlimited duration.

B. Membership

§5. Any adult natural person or legal person may become a member of the association. The number of affiliated members is unlimited. May be admitted as member any person expressing the wish to contribute to realising the objectives of the association, on condition of addressing a written application to the board of administration (see §13 and following). It is at the board's own discretion to decide on a membership application by simple majority.

§6. Members of the association are bound to an annual contribution of 50€ for a natural person and 500€ for a legal person. A reduced annual contribution to the amount of 20€ may be granted to a natural person upon request. It is at the board's own discretion to decide on these applications on the basis of a simple majority.

§7. A member may resign from the association by addressing his/her withdrawal in writing to the board of administration. Any member acting against the interests of the association or guilty of major offence against the present articles may be excluded from the association. Expulsion of a member can be decided by the board of administration on the basis of a two-thirds majority. A withdrawing or expelled member may make no claim on the association's assets, nor demand restitution of their contributions. Any member who fails to pay the outstanding membership contribution during a period of three months after being notified by certified letter is automatically considered to be withdrawing from the association. A sufficiently motivated formal appeal may be lodged with the general assembly, in which case the general assembly shall act as last instance based on a two-thirds majority of its present or represented members.

C. General meeting of the assembly

§8. The general meeting of the association takes place once every calendar year. All current members of the association are invited by the chairperson of the board of administration. Every natural member of the association taking part in the general meeting is entitled to vote, or to nominate in writing another member of the assembly to represent them at the vote. Every legal member may send a representative entitled to vote. The general meeting of the assembly disposes of all the legal rights and powers not attributed to another organ of the association by the law or the present articles of association.

§9. The general meeting of the association may pass resolutions if at least three members are present. Resolutions are passed on the basis of simple majority. In the event of a tie, a proposal is considered to be rejected.

§10. Invitations have to be transmitted to all members at least four weeks before the general meeting. Transmission may be achieved by any available means of communication.

§11. Consultation of the general meeting of the association is imperatively required in the following cases: (a) changes to the articles of association, (b) the nomination or dismissal of members of the board of administration, (c) the discharge of the board of administration and (d) the dissolution of the association (see §19). The general meeting of the assembly may furthermore be extraordinarily convened upon the written request by one third of its members.

§12. The general meeting of the association may only legally deliberate on the cases listed under §11 if said case is explicitly mentioned in the invitation.

D. The board of administration

§13. The association is managed by a board of administration composed of at least three members who are elected and recalled by the general meeting of the association. The duration of their nomination is one calendar year, after which they may be reelected.

§14. The board of administration is composed of at least three members elected by the general assembly, among them a president, a vice-president and a treasurer. In case of a vacancy for reasons of resignation or demise, the remaining members of the board of administration may designate a candidate to conclude the remainder of the vacant mandate. This nomination must be confirmed by the next general meeting. The loss of two or more members of the board of administration requires the convocation of the general assembly to designate new members for the board of administration. Upon leaving office, it is the responsibility of a member of the administration to assure the orderly conclusion of their affairs and the seamless transition to the mandate of their successor.

§15. The board of administration convenes at least annually upon the convocation by its president or the request by at least two of its members. To have a quorum it requires the presence of the majority of its members. The president of the board of administration heads the sessions of the board.

§16. The board of administration has full power of attorney over the implementation of the association's object. It is bound by the resolutions of the general assembly, and is tasked with the execution of the administrative and financial management of the association. The association is legally committed to decisions signed by two members of the board of administration.

§17. The board of administration submits to the general assembly the final accounts for the preceding year as well as the annual proceedings.

E. Financial year

§18. The financial year coincides with the calendar year, with the exception of the association's first, which begins the day of the association's foundation and concludes December 31st 2015.

F. Dissolution of the association

§19. The dissolution of the association can be decided by a two-thirds majority of the general assembly.

§20. Upon dissolution of the association, its assets shall be transferred to another association, to be designated by the board of administration, one which is deemed to pursue a similar object.

The signatories

Serge Allegrezza

Profession: Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Rudi Balling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg, Directeur du LCSB

Adresse: Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB), University of Luxembourg, 7, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Matthias Böhmer

Profession: Collaborateur de recherche à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Peter Flach

Profession: Professeur à l'Université de Bristol

Adresse: 12 Channells Hill, Bristol BS9 3EU, RU

Nationalité: Néerlandais

Paul Heuschling

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Sabine Krolak-Schwerdt

Profession: Professeur à l'Université du Luxembourg

Adresse: Université du Luxembourg, 11, porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Bertold Lausen

Profession: Professeur à l'Université de l'Essex

Adresse: Department of Mathematical Sciences, University of Essex, Wivenhoe Park, Colchester, CO4 3SQ, RU

Nationalité: Allemand

Hichem Omrani

Profession: Chercheur à LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Tunisien

Hilmar Schneider

Profession: Directeur du LISER

Adresse: 3, avenue de la Fonte, L-4364 Esch-sur-Alzette

Nationalité: Allemand

Myra Spiliopoulou

Profession: Professeur à l'Université de Magdebourg

Adresse: Faculty of Computer Science, Otto-von-Guericke-University Magdeburg, PO Box 4120, D-39016 Magdeburg

Nationalité: Grecque

Claus Weihs

Profession: Professeur à l'Université technique de Dortmund

Adresse: Fakultät Statistik, TU Dortmund University, Vogelpothsweg 85, D-44227 Dortmund

Nationalité: Allemand

Nico Weydert

Profession: Vice-Directeur du STATEC

Adresse: STATEC, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeois

Référence de publication: 2015131297/382.

(150142308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Place des Gourmets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.945.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme de droit suisse «W & V SA», avec siège social à CH-1122 Romanel-sur-Morges, Z.I. Du Moulin Du Choc D

constituée le 6 février 2012

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Suisse sous le numéro CH-550-1104915-0,

ici représenté par Monsieur Etienne BARRAULT, administrateur de sociétés, né à Paris (F), le 20 octobre 1949, demeurant professionnellement à CH-1122 Romanel-sur-Morges

ici représenté par Madame Caroline SOUPAULT, comptable, née le 30 avril 1982 à Remiremont, (matr: 1982 04 30 143 89) demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 39, rue de Kahler

en vertu d'une procuration sous seing privé datée au Windhof le 17 juin 2015, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de PLACE DES GOURMETS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet, le commerce de vin et produits alimentaires.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par la vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières mobilières et immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Koerich

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Souscription et libération des parts

Ces parts ont été souscrites par la comparante W & V SA, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à 11, rue des Trois Cantons L 8399 Windhof
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Caroline Soupault, gérante, née le 30 avril 1982 à Remiremont (F), demeurant 39 rue de Kahler L 8378 Kleinbettingen.

- La société sera valablement engagée par la signature unique du gérant.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Caroline SOUPAULT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 17 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12108. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015131309/115.

(150143107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

One Love Empire A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9227 Diekirch, 27, rue de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg F 10.474.

— STATUTS

Les soussignés:

- Wilson Manuel Gomes Delgado, ouvrier, demeurant au 5, rue Hury L-9240 Diekirch, de nationalité luxembourgeoise,
- Ruben Gomes Delgado, étudiant, demeurant au 27, rue de L'Etoile L-9227 Diekirch, de nationalité portugaise,
- Manuel Delgado Semedo, retraité, demeurant au 27, rue de L'Etoile L-9229 Diekirch, de nationalité portugaise,

- Jose Manuel Gomes Delgado, ouvrier, demeurant au 27 duerefstrooss L-9766 Munshausen, de nationalité portugaise,
- Helder Manuel Gomes Delgado, ouvrier, demeurant au 27 rue de l'étoile L-9229 Diekirch, de nationalité portugaise,
- Fernando Lima Dos Reis, ouvrier, demeurant au 3 am eck L-9351 Bastendorf, de nationalité portugaise,
ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, Siège, Objet:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ONE LOVE EMPIRE

Art. 2. Son siège social est établi au 27 rue De L'Etoile, L-9229 Diekirch.

Art. 3. L'association a pour but de rassembler les luxembourgeois avec les différents cultures se trouvant ici au Luxembourg. Pour ce faire, nous voulons organiser différents tournois et événements sportifs où pourront participer des individus de toutes âges. En effet, nous désirons motiver notre société actuelle à pratiquer du sport tout en s'amusant et en découvrant de nouvelle personne. De plus, nous aimerions nous joindre à d'autres associations ayant les mêmes but que nous. L'argent récolté sera utilisé pour faire grandir notre projet d'année en année.

Art. 4. L'association pourra s'affilier à des associations ou groupements nationaux ou internationaux poursuivant un but analogue.

Membres

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée et modifiable annuellement par l'Assemblée générale.

Art. 8. Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à toute personne s'intéressant à l'activité de l'association soit en y apportant sa compétence, ses relations soit son soutien matériel ou moral.

Art. 9. Les membres peuvent se retirer de l'association moyennant une simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd encore:

- par le non paiement de la cotisation pendant une année consécutive;
- par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violations des statuts ou pour tout autre motif grave;
- par décès

Art. 10. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Assemblée générale

Art. 11. L'Assemblée Générale est présidée par le président ou le vice président.

Art. 12. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le montant maximale de la cotisation s'élève à 50 €.

Art. 14. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé du président, d'un vice-président, d'un secrétaire, du trésorier.

Art. 15. L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

Art. 16. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace.

L'assemblée générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 17. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} avril pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

Art. 18. Le président présentera à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé. Le trésorier présentera l'état des comptes arrêté au 31 décembre. Le secrétaire rédigera le procès verbal des délibérations qui

sera approuvée par la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Le procès verbal ainsi que les textes des résolutions et motions votées par l'Assemblée Générale seront publiés à la prochaine édition du Bulletin de l'Association.

Art. 19. Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

Art. 20. Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces modifications ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi sur les asbl et fondations sans but lucratif.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

Conseil d'administration

Art. 22. Le conseil d'administration est composé:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'une secrétaire
- d'un trésorier
- membres suppléants

Comptes, Budget, Dissolution

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

Art. 23. Les comptes et les budgets sont préparés par l'assemblée générale.

Art. 24. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

Art. 25. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Diekirch, le 27 juillet 2015.

Wilson Manuel Gomes Delgado / Manuel Semedo Delgado / Ruben Gomes Delgado / Helder Manuel Gomes
Delgado / Jose Manuel Gomes Delgado / Fernando Lima Dos Reis
Président / Vice-Président / Secrétaire / Trésorier / Membre suppléant / Membre suppléant

Référence de publication: 2015131308/91.

(150143282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 juillet 2015

En date du 28 juillet 2015, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréée de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

WP Roaming II S.A.

Signature

Référence de publication: 2015131248/16.

(150140451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

A.T.T.C. Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.319.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2015

- L'Assemblée Générale décide de radier Madame Line Van Huynegem comme administrateur et comme administrateur-délégué, avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Koen Van Huynegem, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

- L'Assemblée Générale décide de radier Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Nico Patteet, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131331/19.

(150141743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Dierkirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.851.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 30 juillet 2015 à Diekirch

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Francisco Javier MUÑOZ HERNANDEZ, gérant de catégorie B, né le 24/03/1963 à Barcelone (ESP) et demeurant à ESP-08006 Barcelone, Av Diagonal 536 3,

- Monsieur Pieter Henderikus LANGELAAN, gérant de catégorie A, né à s-Gravenhage (Pays-Bas) le 31/01/1955 et demeurant à Urbanització la Plana, Edifici Xalet 027, 2n, 1a, AD700 Escaldes-Engordany, Andorre

Leur mandat prendra effet à partir ce jour et pour une durée indéterminée. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2015131328/19.

(150142168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

euroscript Delt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.286.

Extract from minutes of the ordinary general meeting of shareholders of May 7th 2015

By today's unanimous decision of the Shareholders Meeting the company Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, located in Heinrich-Böcking-Str. 6 - 8, 66121 Saarbrücken, registered in Germany, Amtsgericht Stuttgart under HRB No 730277 is appointed as auditor for the financial year 2015.

Deutsche Übersetzung:

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Mai 2015

Nach dem heute einstimmig gefaßten Beschluss der Hauptversammlung wird die Firma Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, mit Sitz in Heinrich-Böcking-Str. 6 - 8, 66121 Saarbrücken, eingetragen in Deutschland, im Amtsgericht Stuttgart unter HRB Nr. 730277 zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2015 bestellt.

Référence de publication: 2015131326/16.

(150142481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Walton Street Real Estate Debt Fund SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 198.900.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “Partnership Agreement”) of Walton Street Real Estate Debt Fund, SCSp executed on 29 July 2015.

1. Partners who are jointly and severally liable. Walton Street Debt Managers, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 197.769, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership is named: “Walton Street Real Estate Debt Fund, SCSp” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is to (i) originate and make investments via equity shares and profit participating loans through REITs and other direct or indirect subsidiaries of the Fund issuing unlisted shares, which in turn will invest in Real Estate Assets (as defined in the Partnership Agreement) and (ii) engage in any and all activities incidental or ancillary thereto (including originating and making investments in other Fund Assets (as defined in the Partnership Agreement) through REITs and other direct or indirect subsidiaries of the Fund).

(iii) Registered Office

The Partnership has its registered office at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year. The first fiscal year shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to Partnership Agreement (29 July 2015) and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015

3. Designation of the manager and signatory powers. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the Partnership Agreement, and as may be otherwise required by mandatory law (droit applicable), in particular article 22-3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and supplemented.

Vis-a-vis third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other Persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. In accordance with article 9 of the Partnership Agreement, the term of the Partnership shall expire at 11:59 p.m., Chicago time, on the seventh anniversary of the expiration or termination of the commitment period.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Limited Partnership Agreements (der „Gesellschaftsvertrag“) der Walton Street Real Estate Debt Fund, SCSp unterzeichnet am 29. Juli 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Walton Street Debt Managers, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen der Gesetze des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 197.769, und mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: „Walton Street Real Estate Fund SCSp“ (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Der Zweck der Gesellschaft ist es, (i) Investitionen mittels Eigenkapitalanteilen oder Gewinnbeteiligungsdarlehen durch REITs und andere direkte oder indirekte Tochtergesellschaften des Fonds, die nicht börsennotierte Anteile ausgeben, zu tätigen und zu initiieren, die wiederum in Immobilienwerte (wie im Gesellschaftsvertrag als „Real Estate Assets“ definiert) investieren und (ii) sämtliche damit verbundene oder zusätzliche Tätigkeiten (einschließlich solcher Investitionen in andere Fondswerte (wie im Gesellschaftsvertrag als „Fund Assets“ definiert) durch REITs und andere direkte oder indirekte Tochtergesellschaften des Fonds zu tätigen) auszuüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr begann am 29. Juli 2015 und wird am 31. Dezember 2015 enden.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. In Übereinkunft mit dem Gesellschaftervertrag, sowie zwingendem Recht (droit applicable), insbesondere dem Artikel 22-3 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (in seiner gültigen Fassung), stehen die Ausübung der Geschäftsführung und der Kontrolle über die Gesellschaft ausschließlich der Komplementärin zu.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Komplementärin gebunden, vertreten durch ein oder mehrere Unterschriftenbevollmächtigte oder durch die alleinige oder die gemeinsame Unterschrift einer oder mehrerer Personen, denen die Komplementärin nach eigenem Ermessen die Unterschriftsbefugnis erteilt hat.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. In Übereinstimmung mit Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages, endet die Laufzeit der Gesellschaft um 23:49 Uhr, Chicago Zeit, am siebten Jahrestag des Ablaufs oder der Beendigung des Verpflichtungszeitraumes.

Référence de publication: 2015131221/72.

(150140418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.903.850,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 juillet 2015

En date du 27 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015:

* Madame Tara O'NEILL, gérant de classe A

* Madame Ute BRÄUER, gérant de classe B

* Monsieur Max FOWINKEL, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

WP Roaming S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015131246/19.

(150140487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Altergie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.126.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altergie International S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015131344/14.

(150142778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.
